Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026052-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Christian VISDELOUP, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Jérémy BASSET et Sylvie DABET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Joseph TEMPLIER et Christelle CARRO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Daniel MACÉ a été désigné secrétaire de séance.

2026052 - Autorisation donnée au maire de signer la convention d'accompagnement de projet photovoltaïque avec le SDE22

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention d'accompagnement de projet photovoltaïque proposée par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor,

CONSIDÉRANT que le SDE22 accompagne les collectivités dans l'identification et l'étude de projets photovoltaïques, notamment par la réalisation d'études de faisabilité technique et économique,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite étudier la possibilité d'installer une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école,

CONSIDÉRANT que la contribution financière demandée à la commune pour la réalisation de cette étude préalable est fixée à **800 €**, payable après remise des études,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026052-DE

Article 1
D'approuver la convention d'accompagnement de projet photovoltaïque à conclure avec le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE22).

Article 2
D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal : opération 327 : Etude autoconsommation

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 21 04 2026

Daniel COMMAULT

Maire

MAIRIE DE TREBRY (Côtes d'Armor)

Daniel MACÉ

Secrétaire de séance